

Les régies de quartier, acteurs économiques de proximité

Les régies de quartier portent, au sein des quartiers prioritaires, des projets originaux, entre insertion par l'activité économique, économie solidaire et éducation populaire. Panorama par Tarek Daher, délégué général du Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ).

Associations loi 1901, labellisées, les régies de quartier sont nées à la fin des années 1970 de la volonté des habitants de se réapproprier la gestion de leur territoire. En contribuant, par leur action, à l'amélioration du cadre de vie, elles concourent à recréer ou renforcer le lien social, inventer des modes de gestion partagée avec les acteurs locaux, construire avec les habitants une citoyenneté active sur leurs territoires. Structures démocratiques, elles regroupent habitants, collectivités et bailleurs. Ce triptyque fondateur les inscrit dans une dynamique territoriale, politique et économique partagée, en impliquant chacun dans la gestion de son territoire.

“ En 2015, on recensait 124 régies de quartier et 12 régies de territoire ”

Opérateurs économiques, elles interviennent principalement sur des activités de gestion urbaine de proximité (nettoyage des communs, entretien d'espaces extérieurs, gestion des déchets...). Elles profitent des politiques d'achat socialement responsables des bailleurs et collectivités, et font des habitants les premiers bénéficiaires des emplois qu'elles proposent comme des prestations qu'elles réalisent. Acteurs de proximité, elles développent, dans les quartiers, des services axés sur le

lien social et la médiation. En proposant jardins partagés, cafés associatifs, laveries et garages solidaires, elles promeuvent des valeurs de convivialité, de solidarité et de vie en commun.

Plus de 300 QPV couverts

En 2015, on recensait 124 régies de quartier et 12 régies de territoire (en territoire rural), 90 % d'entre elles intervenant sur un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : plus de 300 QPV sont ainsi couverts par l'action des régies. En moyenne, une régie compte 50 salariés, dont près de 60 % en contrats d'insertion (CDDI, CAE...), et dispose d'un budget global de plus d'1,3 million d'euros autofinancé à 60 % par les revenus de ses activités économiques. Dans l'ensemble du réseau, on dénombrait 7 000 salariés en 2015 et 4 500 personnes formées par an.

Ces dernières années, les régies, tout en maintenant un ancrage fort sur leur territoire d'origine et leur cœur de métier, ont élargi leur champ d'intervention. Économiquement, en innovant pour développer des activités en phase avec les attentes des habitants (exemple des recycleries) ; géographiquement, en intervenant sur plusieurs territoires pour répondre aux sollicitations des partenaires et s'adapter à l'organisation administrative : 40 % des régies interviennent à une échelle intercommunale.



Des salariés des régies en formation « jardinage au naturel » dans les jardins de la régie du Creusot, septembre 2016. / © CNLRQ

L'exemple de Creusot Montceau

L'expérience du Creusot illustre bien ces évolutions. Sous l'impulsion de la communauté urbaine Creusot Montceau (CUCM), l'ancienne régie de quartier du Creusot a fusionné avec celle de Montchanin, étendant leur périmètre d'intervention à 16 communes pour donner naissance, en 2014, à la régie de territoire CUCM-Nord. La CUCM

se positionne aujourd'hui aux côtés de la régie, sur laquelle elle s'appuie tant pour renforcer son action sur les QPV que pour répondre à la demande des habitants d'une plus forte animation locale. De l'importance de faire vivre et d'adapter les partenariats qui se nouent sur les territoires !

Tarek Daher, délégué général du CNLRQ



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CARCASSONNE AGGLO (AUDE)

La régie du Carcassonnais, un vrai levier d'insertion

En cohérence avec la compétence « politique de la ville » de Carcassonne Agglo, la régie de quartiers du Carcassonnais est intercommunale. Elle propose toutes sortes d'activités, dont des chantiers d'insertion, qui concernent avant tout les quartiers prioritaires. Prochaine étape prévue : s'adresser aussi aux petites communes de l'agglomération.

Créée en 1998, la régie de quartiers du Carcassonnais résulte d'une volonté commune de la mairie de Carcassonne, du département, de l'État et de deux bailleurs sociaux, qui trouvaient l'outil pertinent. Étendue en 2007 aux communes de Trèbes et Berriac, elle devient intercommunale en 2010. Un changement qui correspond à la prise de compétence « politique de la ville » par Carcassonne Agglo.

« Coordonnant le contrat de ville, l'agglo est devenue notre interlocuteur. Parallèlement, nous poursuivons nos activités traditionnelles avec la ville ou les bailleurs

“ Parmi ses principales missions, la régie de quartiers contribue à l'amélioration du cadre de vie ”

sociaux. À présent, notre potentiel de développement est plus large », explique Florence Hatin, directrice de la régie. Selon les dossiers traités, les compétences et donc les interlocuteurs ne sont pas forcément les mêmes. Pas toujours simple ! « Notre

positionnement est que la régie est au service de tous : la ville, l'agglo, le département... », insiste la directrice.

Participation des habitants et lien social

Avec un chiffre d'activités annuel d'1,8 million d'euros, la régie, sous statut associatif, possède un vaste périmètre d'intervention. Se définissant comme un ensemblier d'insertion, elle propose un premier accueil sur l'orientation professionnelle dans les quartiers prioritaires, trois chantiers d'insertion (entretien, peinture, espaces verts) et une entreprise d'insertion (peinture) qui bénéficie d'agrèments de l'État comme du département. Second volet d'activités, un pôle proximité repose sur l'intervention de sept médiateurs (dans les quartiers de Carcassonne) et la conduite de projets favorisant la participation des habitants et le lien social (verger partagé, réunions de bas d'immeuble, la Boîte à linge...).

Le public touché est assez large, allant des bénéficiaires du RSA aux personnes

sans formation en passant par les jeunes titulaires d'un CAP à la recherche d'une première expérience. Les différentes activités de la régie passent pour l'essentiel par des marchés publics.

« Historiquement, il était intéressant d'avoir la régie de quartiers à l'échelle de l'agglomération car nous avions

“ La régie se définit comme étant un ensemblier d'insertion ”

« cinq quartiers prioritaires sur trois communes », explique Tamara Rivel, vice-présidente de Carcassonne Agglo déléguée à la politique de la ville et à la rénovation urbaine. Mais de préciser : « Avec la nouvelle géographie prioritaire, deux cités sont sorties de la liste des quartiers prioritaires. Elles restent néanmoins des quartiers de veille avec un travail conjoint de la préfecture, de l'agglo et des communes. »

Leurs problématiques et leurs besoins n'ont en effet pas changé. « Le travail de la régie demeure important pour capter des populations très éloignées de l'emploi

et les mettre dans des processus d'insertion et d'accompagnement personnel », constate l'élue.

Se faire connaître auprès des petites communes

Parmi ses principales missions, la régie contribue à l'amélioration du cadre de vie. Cela se traduit par des actions au quotidien qui impliquent les habitants dans leur quartier. « Nous souhaitons dans l'avenir démultiplier ces actions sur toutes les communes qui, dans leur cœur de bourg, connaissent des soucis identiques de paupérisation et d'éloignement des personnes par rapport aux services publics et à l'emploi », indique Tamara Rivel.

À cette fin, la régie doit se faire connaître auprès de tous les élus qui, pour certains d'entre eux, ignorent que la compétence « politique de la ville » de Carcassonne Agglo leur permet de bénéficier d'outils efficaces. Cinq ou six communes semblent déjà intéressées pour des chantiers d'insertion espaces verts et peinture.

Philippe Pottée-Sperry